



Récupérer mon acompte

Par 34ced

Bonjour,

Je vais vous exposer mon problème:

J'ai signé à mon domicile le 27/12/11 une commande pour une éolienne (8900?). J'ai signé ce bon de commande en confiance car je connaissais le vendeur pour avoir travaillé avec lui. Il m'a pris le jour même un chèque de 2670?.

Quelques jours après, je ne souhaitais plus cet achat mais il n'y avait pas d'adresse sur le bon de commande pour envoyer le bordereau d'annulation... Le connaissant, je l'ai appelé et il a longtemps noyé le poisson.

J'ai retrouvé du boulot début Janvier et je ne me suis plus trop occupé de cette affaire.
Sur le bon de commande, il était noté une date limite du 15/03/12.

Début Mars, je recontacte le vendeur et lui demande ce que l'on fait... Il accepte d'annuler la vente... Mais dès le lendemain, encaisse mon acompte...

Et depuis, il trouve toujours des excuses pour ne pas me le rembourser.

Le temps est passé (nouveau travail, naissance de mon fils en Mars) et je n'ai pas trop pu m'occuper de l'affaire... Le vendeur trouvait toujours des excuses de trésorerie pour repousser le remboursement.

Début Juillet, je prends les choses en main, je fais des recherches, je m'aperçois que de nombreux points du code du commerce ont été bafoués et je m'aperçois en plus que ce fameux vendeur a réellement créé sa société en Février 2012, soit plus de 2 mois après la vente!

Ayant enfin obtenu l'adresse, je lui envoie il y a 15 jours un courrier recommandé pour demander le remboursement de cette acompte sous 15 jours sous peine d'enclencher des poursuites judiciaires...

Aucun paiement... Est ce que quelqu'un peu m'aiguiller pour aller au plus vite vers des poursuites judiciaires et récupérer enfin mon acompte?

D'avance merci

Par jury34

Bonjour,

Vous devez maintenant saisir le juge de proximité.

Ce site explique bien la démarche à effectuer : <http://vosdroits.service-public.fr/F2289.xhtml>

Je vous invite à le consulter.

Très cordialement